

→ GARANTIE NON RESPONSABLE

Extentia Renfort 2



Le + CNM : la CNM vous garantit une revalorisation régulière sur 3 ans de vos forfaits annuels ⁽¹⁾

- Dépassements d'honoraires en cas d'hospitalisation
- Prothèses dentaires et optique
- Prothèses auditives et grand appareillage



⁽¹⁾ Sous condition de bénéficier du Régime obligatoire d'assurance maladie et d'une complémentaire santé responsable assurant 100 % de la base de remboursement du Régime obligatoire, d'avoir moins de 85 ans et que les soins et appareillages soient effectués en France.